

Schweizerischer Pensionskassenverband Association Suisse des Institutions de Prévoyance Associazione Svizzera delle Istituzioni di Previdenza Kreuzstrasse 26 8008 Zurich

Téléphone 043 243 74 15/16
Téléfax 043 243 74 17
Courriel info@asip.ch
Site web www.asip.ch

## Communiqué du 13.5.2022

## Les membres de l'ASIP élisent Martin Roth comme nouveau président

Cette année, l'élection de Martin Roth comme nouveau président de l'ASIP aura constitué le temps fort de la 25e assemblée générale de l'ASIP. Martin Roth est gérant de la Caisse de pension Manor. Exposant ses perspectives pour l'avenir, le nouveau président a souligné la nécessité d'une réforme de la LPP. Il a toutefois clairement signalé que les propositions de la Commission pour la sécurité sociale et la santé au Conseil des États (CSSS-E) concernant la réforme de la LPP ne sauraient rallier une majorité. Au total, il en résulterait en effet une extension des prestations contraire à l'objectif de la réforme, qui coûterait cher aux générations les plus jeunes en particulier.

Après six années à la tête de l'association, Jean Rémy Roulet se retire, cédant la place à Martin Roth. Beatrice Eichenberger Schäpper, gérante de la Caisse de pension Mettler-Toledo, et Emmanuel Vauclair, gérant de la Caisse de pension de la SRG SSR se partagent désormais la vice-présidence. Claudia Gianetti, directrice du Fondo di Previdenza per il Personale dell'ente ospedaliero Cantonale del Ticino est élue par ailleurs membre du Comité de l'ASIP.

## La réforme de la LPP doit réussir!

Outre les élections, l'Assemblée générale s'est concentrée sur l'un des principaux projets de politique intérieure – la réforme de la LPP. En décembre 2021, le Conseil national a rejeté, avec de bonnes raisons, le projet du Conseil fédéral concernant la réforme de la LPP à 126 voix contre 66. La réforme a pour objectif de réduire la redistribution, inéquitable et contraire au système, des plus jeunes vers les plus âgés dans la LPP. Le projet du Conseil fédéral n'aurait toutefois pas fait diminuer la redistribution, mais l'aurait même renforcée. Le Conseil national, quant à lui, avait élaboré un contreprojet objectivement correct, social et équitable, qui aurait réduit le phénomène de redistribution dans la LPP. Or, il renforce les rentes pour les bas salaires et les personnes travaillant à temps partiel, en particulier des femmes, en préconisant des suppléments de rente fixes. Pour la génération de transition, proche de la retraite, le projet prévoit le

versement de montants compensatoires ciblés, afin d'éviter une réduction des rentes au moyen de cotisations d'épargne supplémentaires. La CSSS-E aurait pu également s'orienter sur ce projet. Une (courte) majorité propose maintenant pour la réforme de la LPP un modèle qui, malheureusement, s'écarte dans certains domaines cruciaux, de celui du Conseil national. Au lieu de réduire la redistribution, celle-ci serait massivement augmentée, et de nombreuses personnes, y compris celles qui n'en ont pas besoin, bénéficieraient d'une augmentation de leur rente – et ce, à nouveau sur le dos des jeunes générations. Ce modèle ignore largement le fait qu'il n'y a pas besoin de suppléments de salaire, mais que le financement pourrait être effectué par le biais des provisions existant dans les caisses de pension. Par ailleurs, de très nombreuses informations erronées ont été divulguées récemment. À ce propos, l'ASIP a mis en ligne un outil d'examen objectif des faits sous <a href="https://bvgreform-faktencheck.asip.ch/">https://bvgreform-faktencheck.asip.ch/</a>.

Il s'agit, en dernier ressort, de garantir, avec une solution équitable, la sécurité des rentes à long terme dans le système de financement par capitalisation, sans mettre à mal la solidarité intergénérationnelle. La réforme doit, en outre, être supportable sur le plan financier pour les assurés et les employeurs, et être facile à mettre en œuvre sur le plan opérationnel par les caisses de pension. En ce sens, il incombe aux milieux politiques et aux partenaires sociaux d'assumer leurs responsabilités. Les caisses de pension, de leur côté, sont prêtes à les aider à trouver une véritable solution, qui se fonde sur des faits concrets.

## Annexes:

Rapport annuel de l'ASIP 2021 Photo de Martin Roth

Le nouveau président Martin Roth ainsi que le directeur de l'ASIP, Hanspeter Konrad, se tiennent à votre disposition pour répondre à vos éventuelles questions (tél. 043 243 74 15).

L'Association Suisse des Institutions de Prévoyance (ASIP), dont le siège est à Zurich, est l'association faîtière de plus de 900 caisses de pension. L'ASIP a pour but le maintien et la promotion de la prévoyance professionnelle sur des bases libérales et décentralisées, et s'engage en faveur du concept des trois piliers pondérés de manière équilibrée.